

Démarche : Dérogation sur diplôme pour l'installation en agriculture (DRAAF SRFD PACA)

Organisme : SRFD PACA

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

L'arrêté du 24 avril 2023 en application du 3^e de l'article D 614-2 du code rural et de la pêche prévoit une possibilité de dérogation pour les titulaires d'un diplôme non inscrit sur l'annexe de l'arrêté.
La dérogation peut être accordé par le DRAAF après s'être assuré que les compétences attestées par le diplôme, titre ou certificat du demandeur correspondent aux compétences nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole

1 - Données personnelles

consentement au recueil des données personnelles

Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire ma demande et d'effectuer des suivis statistiques.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

2 - Identité du candidat

Date de naissance

Lieu de naissance

Ville et département (ou Ville et Pays pour les candidats nés à l'étranger)

Justificatif d'identité (CNI ou passeport en vigueur)

Dérogation sur diplôme pour l'installation en agriculture (DRAAF SRFD PACA)

Adresse postale du domicile actuel

adresse pour établir et transmettre la réponse

Adresse mail personnelle

adresse pour communication éventuelle avec l'instructeur

3 - Objet de la demande de dérogation

Recevabilité de la demande

La demande n'est recevable que pour des projets d'installation en Provence Alpes Côte d'Azur, le demandeur doit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou plus obtenu en France ou à l'étranger attestant des compétences nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole (voir référentiel du diplôme BAC PRO CGEA : Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole ou Brevet Professionnel REA : Responsable d'Entreprise Agricole)

Objet de la demande de dérogation

(Cocher la ou les cases correspondant à votre situation)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Dotation Jeune Agriculteur (DJA)
- Accès au foncier (autorisation d'exploiter -contrôle des structures)
- Autres aides (ACJA, ...)

Département d'installation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Hautes-Alpes (05)
- Alpes-Maritimes (06)
- Bouches-du-Rhône (13)
- Var (83)
- Vaucluse (84)

Présentation de votre demande

Décrire en quelques lignes votre projet d'installation et votre motivation pour obtenir la dérogation.

4 - Diplôme(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

Dérogation sur diplôme pour l'installation en agriculture (DRAAF SRFD PACA)

Joindre la copie de votre (vos) diplôme(s), titre(s) ou certificat(s) de niveau 4 ou supérieur.

Si le document n'est pas établi en langue française, joindre une traduction établie par un traducteur assermenté.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Référentiel et durée de formation

Si vous êtes titulaire d'un (des) diplôme(s), titre(s) ou certificat(s) intégrant des compétences de chef d'entreprise agricole, joindre le référentiel de cette formation ainsi que les durées des modules de formation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de comparabilité

Dans le cas d'un diplôme, titre ou certificat obtenu à l'étranger, joindre une attestation de comparabilité délivrée par un organisme habilité ([https://www.france-éducation-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr](https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr)).